



Fédération  
Sportive  
et Culturelle  
de France

COMITÉ  
DÉPARTEMENTAL  
**LANDES**

5, rue des Cyclamens  
BP 112  
40103 DAX  
T +33 (0) 5 58 58 00 85  
cd40.fscf@orange.fr

Fédération reconnue d'Utilité Publique  
décret du 31 mars 1932

## PRECISIONS EXIGENCES TECHNIQUES BARRES ASYMETRIQUES:

- Toute **prise d'élan** devant chaque élément doit être à l'**A.T.R.**

Jury D : si dans les 10° VD attribuée

en-dessous des 10° **pas de VD**

Jury E : si entre 0° et 30° pas de déduction

si entre 30° et 45° - 0,10 pt

si en-dessous de 45° - 0,30 pt.

**Les éléments ne se terminant pas à l'ATR dans les 10° (de l'alignement des mains à la pointe des pieds) :**

- les éléments circulaires sans rotation (soleil, lune, tour d'appui libre),
- les éléments avec envol de BS à BI à l'ATR (retrait, schouchou)
- les éléments circulaires avec rotations (soleil valse, lune valse, tour d'appui libre valse)
- les prises d'élan avec rotation (ATR ½ valse) sont dévalués et sont pénalisés pour fautes d'angles :

Jury D : inférieur à 10° : **1 VD inférieure** à l'élément à l'ATR est attribuée

Jury E : entre 0° et 30° : pas de pénalité

entre 30° et 90° : - 0,10 pt

si en-dessous de 90° : - 0,50 pt.

**Attention :** il n'y a pas de dévaluation pour le soleil et la lune : Pas de VD, fautes générales déduites par le jury E. Tour d'appui libre non à l'ATR = B

**2) Pour les éléments circulaires sans rotation ET les éléments avec envol de BS à l'ATR sur BI :**

Si l'ATR se termine dans les 10° de chaque côté de la verticale : **VD attribuée (même si élément chuté).**